

# REGION WALLONNE

## Arrêté ministériel approuvant la modification de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de JALHAY

### LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITE

Vu le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, notamment l'article 7;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2011 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 avril 2008 approuvant le renouvellement de la composition de la C.C.A.T.M. de JALHAY;

Vu la délibération du conseil communal de Jalhay du 10 septembre 2012 actant des modifications dans la composition de la commission communale ;

Vu le décès de Monsieur Michel FURNEMONT, membre effectif représentant le secteur privé ;

Considérant que le Conseil communal propose de le remplacer par son suppléant, Monsieur Iwan RAWAY ;

Considérant que Madame Fabienne CHRISTIANE, actuel membre effectif représentant la majorité au sein du quart communal, a remis sa démission ;

Considérant que le conseil communal propose pour remplacer Madame CHRISTIANE, de désigner Madame Anne-Marie DREZE ;

Considérant que Monsieur Serge CRUTZEN, actuel membre suppléant de Madame CHRISTIANE représentant la majorité au sein du quart communal, a remis sa démission.

Considérant que le conseil communal propose pour remplacer Monsieur CRUTZEN de désigner Monsieur Alexandre FRANCOIS en tant que suppléant représentant la majorité au sein du quart communal ;

Considérant que les nouveaux venus à la CCATM n'exercent pas de profession incompatible avec le mandat de membre de la CCATM et qu'ils ne sont pas membre du collège ayant l'aménagement du territoire ou l'urbanisme dans ses attributions ;

Considérant que ces modifications sont conformes au prescrit décretaal ;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** – Les modifications de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de JALHAY, telles qu'elles sont contenues dans la délibération du conseil communal du 10 septembre 2012 sont approuvées.

En conséquence, il est mis fin aux mandats de :

- membre effectif représentant le quart communal de Madame Fabienne CHRISTIANE ;
- membre effectif représentant les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité de Monsieur Michel FURNEMONT ;
- membres suppléants de Messieurs Serge CRUTZEN et Iwan RAWAY

Il est attribué un mandat de :

- membre effectif à Madame Anne-Marie DREZE et Monsieur Iwan RAWAY
- membre suppléant à Monsieur Alexandre FRANCOIS

Les autres mandats sont confirmés.

**Article 2** – La CCATM est désormais composée comme suit :

**Est désigné en qualité de président de la C.C.A.T.M. :**

Joseph MOUREAU

**Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal » :**

**Effectif**

Julien MATHIEU  
Anne-Marie DREZE  
Henri HALLEUX

**Suppléant 1**

Lucienne MARECHAL  
Alexandre FRANCOIS  
Alain BOUMAL

**Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :**

**Effectif**

Eric NOEL  
Albert PITZ  
Liette WARD  
Laurent HAAS  
André MAGIS  
Olivier BREDO  
Bernard KONINCKX  
Iwan RAWAY  
Jacques BECO

**Suppléant 1**

Iwan DEFECHEREUX  
Luc HENDRICK  
Léon VERHAEGHE  
Olivier JEROME  
Marcel FRANSOLET  
Rudi CLAUDOT  
Philippe-Edouard BARON  
/  
Christian CRAVATTE

**Article 3** – Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le

09 OCT. 2012



Philippe HENRY,

Ministre de l'Environnement, de  
l'Aménagement du Territoire et de la  
Mobilité